

CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE HISTOIRE DES ARTS

RAPPORT DE JURY

SESSION 2020

Etabli par la présidente du jury :

- Anne PARILLAUD, IA-IPR d'histoire-géographie, l'HDA dans l'académie de Nantes.

Membres du jury de la certification complémentaire Histoire de l'art :

- Jean-Pierre MARQUET, IA IPR d'Arts plastiques, académie de Nantes

- Michel SEINCE, IA IPR d'éducation musicale et de chant choral, l'HDA dans l'académie de Nantes.

Le jury adresse ses remerciements au personnel de la Division des Examens et Concours du Rectorat.

1. Eléments qualitatifs :

La session 2020 de la certification complémentaire en Histoire de l'art voit un nombre de candidats en très nette progression par rapport aux années précédentes. La variété d'origine disciplinaire des enseignants est remarquable. Quelques enseignants de la voie professionnelle passent le pas et se présentent légitimement à l'épreuve.

L'histoire des arts garde toute sa place au collège dans le cadre de la Réforme ; un programme de cycle en histoire des arts est en oeuvre (C3 et C4 pour le collège) ; cet enseignement continue donc d'être Co et Trans disciplinaire. Il est fondé sur la pédagogie de projet. Il a toute sa place dans le cadre du développement des Parcours éducatifs des élèves, particulièrement dans le PEAC.

Cette certification complémentaire n'est nécessaire que pour enseigner l'histoire des arts au lycée général, en spécialité et en option. Il existe donc des formes différentes d'enseignement de l'histoire des arts : un enseignement généralisé au collège, la possibilité pour un élève de choisir l'HDA pour l'épreuve orale du DNB, ou encore un enseignement dans le cadre d'un parcours choisi par un lycéen, en option ou en spécialité. Les enseignants candidats à cette certification complémentaire doivent avoir une idée claire des enjeux de chacun de ces différentes situations d'enseignement.

Ainsi, la lecture des textes officiels ainsi que de quelques propositions pédagogiques revêt une importance pour se préparer à l'entretien oral. Bien s'imprégner des démarches et programmes à mettre en oeuvre est important pour se présenter. **Une prestation excellente est à la portée de chacun.e : la réactivité, l'engagement personnel, la solidité des connaissances, la capacité à se projeter dans des situations d'enseignement variées sont particulièrement appréciés.**

La capacité à travailler en équipe est également au cœur de cet enseignement de l'HDA. La pluri et co-disciplinarité des contenus appartiennent aux mises en oeuvre de cet enseignement. C'est la raison pour laquelle il est intéressant de valoriser les articulations entre les différents domaines artistiques ainsi que leur contextualisation. L'épreuve ne s'adresse pas à des spécialistes mais les candidats montrent un appétit pour les arts, pour la culture, l'ouverture à l'altérité.

Les enseignants lauréats de cette certification complémentaire constituent un vivier réuni chaque année par les inspectrices, inspecteurs, lors de journées de formation académique. Ils constituent des groupes de travail, d'échanges dans tous les aspects de cet enseignement. En aucun cas la relation érudite à une unique discipline artistique ne peut permettre une implication dans une équipe pluridisciplinaire. En conséquence, il est attendu des candidats qu'ils connaissent les modalités de mise en oeuvre de cet enseignement au lycée comme au collège. **De fait, depuis plusieurs années,**

les candidats non retenus pour la certification lors d'une session n'avaient pas anticipé un questionnement concernant les programmes et quelques possibilités de leur mise en œuvre. Enfin, il s'agit de démontrer une appropriation des démarches en HDA.

2. Les points de fragilité remarqués lors de la session 2020 :

- des connaissances ténues des enseignements au lycée, en option et en enseignement de spécialité, pour les enseignants de collège ;
- une proposition d'approche très disciplinaire, sans établir de liens de complémentarité entre les approches disciplinaires ;
- l'absence de référence à la musique ;
- une méconnaissance des actualités et de la scène artistique actuelle, une absence de fréquentation personnelle des œuvres ;
- une approche centrée sur une œuvre d'art, sans prendre en compte les qualités et les spécificités de son contexte politique, artistique, culturel.

3. Les conseils pour se préparer et réussir :

- **l'exposé oral se prépare et il ne peut pas se résumer à un récapitulatif d'un curriculum vitae ou du dossier présenté ;**
- l'exposé propose une démarche pédagogique en HDA, expérience pédagogique réalisée ou projetée mais sans que celle-ci soit utopique ;
- celui-ci s'appuie sur des connaissances solides ;
- le-la candidat.e montre sa motivation clairement ;
- il/elle est en mesure de contextualiser les œuvres d'art et de montrer qu'il/elle possède des repères historiques et spatiaux nécessaires à leur mise en contexte.

Bon courage à toutes et tous.

Anne PARILLAUD

IA IPR d'histoire-géographie, présidente du jury de la session 2020.

Rapport relu par Michel SEINCE, IA IPR, en charge de l'HDA dans l'académie de Nantes.

Annexes

Annexe 1. Les épreuves de la certification complémentaire sont définies par des textes du BO.
Vous pouvez les consulter et prendre connaissance de la nature de l'examen :

<https://eduscol.education.fr/histoire-des-arts/se-former/examens-concours/la-certification-complementaire-en-histoire-de-lart.html>

Attention, la note de service n°2004-175 du 19 octobre 2004 parue au BO n°39 du 28 octobre 2004 a été abrogée par la note de service n°2019-104 du 17/07/2019 (BO n°30 du 25 juillet 2019). Les textes de 2004 sont donc cités pour référence historique de l'épreuve : les attendus, leurs évolutions, l'exigence de l'épreuve.

Annexe 2. Définition de la certification complémentaire au BO

- B.O n° 30 du 25 juillet 2019
- B.O. n° 7 du 12 février 2004
- B.O. n° 39 du 28 octobre 2004

Annexe 3. La campagne au titre de la session 2021

Les modalités sur la page de La Division des Examens et Concours :

<https://www.ac-nantes.fr/personnels-et-recrutement/concours-examens-professionnels-et-certifications/certifications-des-enseignants/certification-complementaire-secteur-disciplinaire-arts-francais-langue-seconde-ou-enseignement-en-langue-etrangere-dans-une-discipline-non-linguistique-ou-enseignement-en-langue-des-signes-francaise-ou-langues-et-cultures-de-l-antiquite-910771.kjsp>